

(Modifié par 892-24/art. 4)

ANNEXE 1

PLAN DE ZONAGE



Saint-Lambert-de-Lauzon

PLAN DE ZONAGE PZ1 SECTEUR RURAL Feuillet 1/3

- A Agricole
- AD Îlot déstructuré
- AGF Agroforestière
- AGR Agricole avec restriction
- C Commerciale
- CONS Conservation
- I Industrielle
- M Mixte
- P Publique
- H Résidentielle
- RC Résidentielle champêtre

- Limite de zone
- Périmètre d'urbanisation
- Limite de la zone agricole
- Facteur G (périmètre urbain (1,5)) non applicable
- Limite municipale
- Limite de MRC
- Réseau routier
- Réseau ferroviaire
- Ligne de transport électrique
- Hydrographie

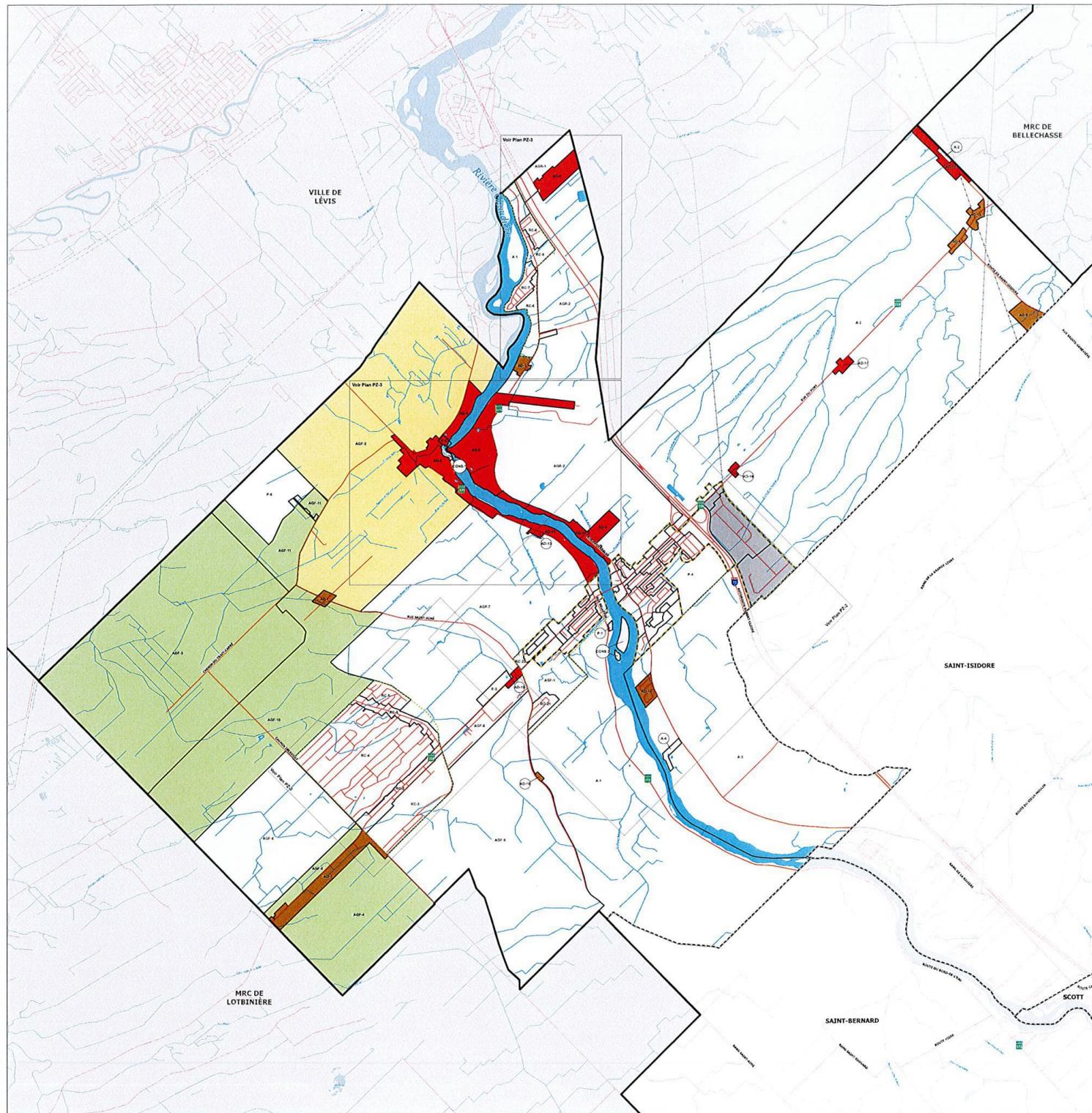
Territoires touchés par la demande à portée collective (Article 59 - LPTAA)

- Zone agricole type A
- Zone agricole type B
- Zone agricole type C
- Îlot déstructuré avec morcellement
- Îlot déstructuré sans morcellement

Plan PZ1
Adopté le : 27 février 2023 (Règlement #859-23)
Entrée en vigueur le : 15 août 2023
Modifié le : 18 juin 2024 (Règlement #932-24)

Approuvé par : Marie-Josée Laporte, directrice du service de l'aménagement et du développement du territoire
Cartographe : Ray Guénette, technicienne en géomatique

Directeur général





Saint-Lambert-de-Lauzon

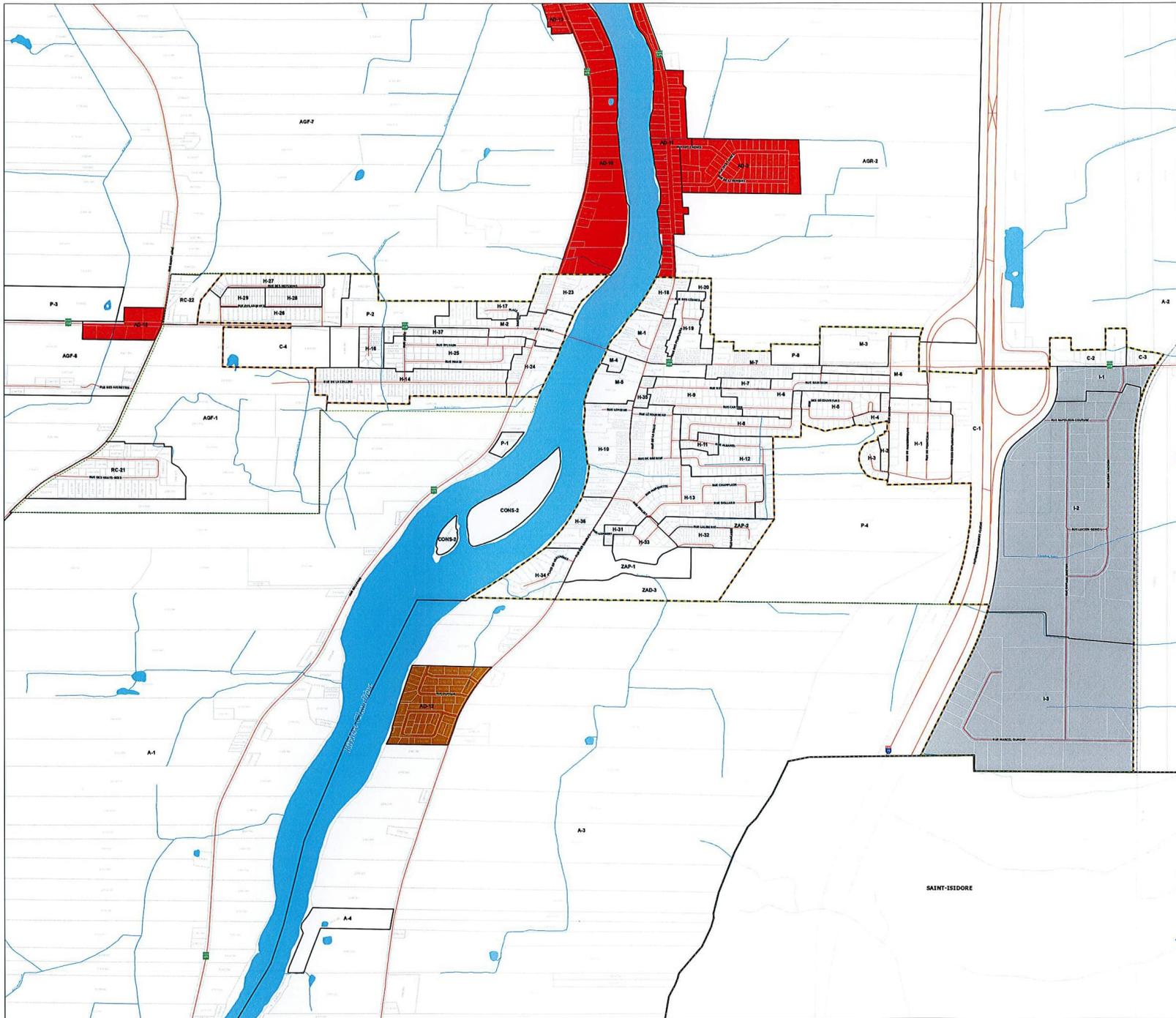
PLAN DE ZONAGE PZ2 SECTEUR URBAIN Feuillet 2/3

- A Agricole
- AD lot déstructuré
- AGF Agroforestière
- AGR Agricole avec restriction
- C Commerciaux
- CONS Conservation
- I Industrielle
- M Mixte
- P Publique
- H Résidentielle
- RC Résidentielle champêtre

- Limite de zone
- - - Périmètre d'urbanisation
- - - Limite de la zone agricole
- Factor G (périmètre urbain (1,5)) non applicable
- Limite de lot
- Limite municipale
- Limite de MRC
- Réseau routier
- Réseau ferroviaire
- Ligne de transport électrique
- Hydrographie

Territoires touchés par la demande à portée collective (Article 59 - LPTAA)

- Zone agricole type A
- Zone agricole type B
- Zone agricole type C
- lot déstructuré avec morcellement
- lot déstructuré sans morcellement



Plan PZ 2 - 27 février 2023 (Règlement #809-23)
 Entité en vigueur le 13 avril 2023
 Modèle de : 17 octobre 2022 (Règlement #804-22)
 18 juin 2024 (Règlement #802-24)
 18 mars 2025 (Règlement #800-24)

Rédigé par : Thérèse Guérin, architecte-projet
 Approuvé par : Marie-Josée Larocque, directrice du service de l'aménagement et du développement du territoire
 Cartographie : Katy Guillemette, technicienne en planimétrie

[Signature]
 Directeur général



Service de l'aménagement et du développement du territoire
 2023-01-18
 La publication de l'information géographique de leur province est approuvée par le Québec.